# REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté Egalité Fraternité



## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

## SAINTE ANASTASIE

SEANCE du 02 Novembre 2022

#### 2022/5

L'an deux mille vingt-deux, le 02 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 27 octobre 2022, s'est réuni au foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS: MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Madame FOURES Josiane - M. FABRE Alain - Mme HURLIN Régine - M. HIBSCHELE Jean-Marc - MM COULON Daniel — BECHARD Alain - Mmes POULLET Danielle - DE CORO Jessica - ARNAUD GIBOULET Sophie - SCHMITT Maire-Gil -BAECKER Sybille PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -- Mmes - MM REBUFFAT Jacky -ALTIER Jonathan

ABSENTS: Mme - MM NEVEU James - AUBIN Dimitri

PROCURATIONS: M. James NEVEU à M. Gilles TIXADOR Soit 18 votants

OBJET: Modification du tarif de location du foyer communal pour les personnes extérieures au village

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriale,

VU la délibération 2018/71 du 31 octobre 2018 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal, auquel est annexe la grille tarifaire du bâtiment,

## **CONSIDERANT:**

- l'augmentation du coût de l'énergie et la consommation du foyer communal, sachant que les locataires oublient régulièrement d'éteindre toutes les lumières qui restent parfois éclairées tout le week-end,
- les dégradations constatées sur et autour du foyer communal, et le manque total de respect du règlement intérieur par certains locataires, notamment ceux ne résidant pas sur la commune et donc moins attachés à la préservation de leur patrimoine,
- que la remise en état du site nécessite régulièrement, le lundi suivant, plusieurs heures de travail aux employés municipaux,
- le risque que représentent les tirs de mortier ou de feux d'artifice, animation devenue récurrente lors de locations accordées le samedi,

CONSIDERANT d'autre part, qu'un agent municipal et 2 élus, se rendent plusieurs fois sur le site lorsqu'il est loué le week-end,

# Porte des Gorges da Gardon - Site classé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

<u>ARTICLE 1</u>: approuve à l'unanimité la modification, à compter du  $1^{er}$  janvier 2023, de la grille tarifaire de location du foyer communal telle qu'annexée la présente délibération, et de porter à trois mille (3 000 €) le tarif de location pour toutes les personnes non domiciliées sur la commune

**ARTICLE 2**: porte la caution à trois mille euros (3000 €).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Gilles TIXADOR

Du vendredi soir au lundi (WE)			
LOCATAIRES	Grande salle	SALLE 1-2	Mezzanine
Contribuables résidants de Sainte- Anastasie (taxe foncière sur propriétés bâties)	600 €	100 €	xxxxxxxxxx
Contribuables résidants, (manifestations à caractère lucratif : vente, spectacle,)	1 300 €	200 €	xxxxxxxxxx
Non contribuables (événement familial, séminaires, stages)	3 000 €	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxxx
Non contribuables, (manifestations à caractère lucratif : vente, spectacle)	3 000 €	xxxxxxxxxxx	xxxxxxxxx
Armée, Comités d'Entreprises, associations extérieures, etc: manifestations ponctuelles pour organismes particuliers	800 €	300 €	xxxxxxxxxx
Tarif associations locales	100 €	50 €	XXXXXXXXXX
De 8 H à 18 H en semaine			
Contribuables résidents	200 €	50 €	XXXXXXXXX
Non contribuables	400 €	100 €	XXXXXXXXX